ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
---

(19)

المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية و التجارية
---

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 24958 A1

(51) Cl. internationale :
G08B 0/0

(43) Date de publication :
01.04.2000

---

(21) N° Dépôt :
25732

(22) Date de Dépôt :
12.08.1999

(71) Demandeur(s) :
AMRI BOUCHRA, 8 RUE VILNA-QUARTIER MERS SULTAN Casablanca (MA)

(72) Inventeur(s) :
AMRI

(74) Mandataire :
AMRI BOUCHRA

---

(54) Titre : **PORTIQUE DE SIGNALISATION URBAINE**

(57) Abrégé : LA PRÉSENTE INVENTION CONCERNE LA MISE EN PLACE SANS LES VILLES DE PORTIQUES DE SIGNALISATION. CES PORTIQUES CONTIENNES DES INFORMATIONS SUR LA SIGNALISATION DES COMMERCES, ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS, ARTISANS, PROFESSIONS LIBÉRALES, PRESTATIONS DE SERVICES TOUTES CONFONDUES. LES PORTIQUES DE SIGNALISATIONS SONT IMPLANTÉS SUR LES AXES , PLACES, ROND POINTS ET INTERSECTIONS DES VILLES.

BE 24958 -

ABRÉGÉ DU CONTENU DE L'INVENTION

La présente invention concerne la mise en place dans les villes de portiques de signalisation.

Ces portiques contiennent des informations sur la signalisation des commerces, établissements privés, artisans, professions libérales, prestations de services toutes confondues.

Les portiques de signalisations sont implantés sur les axes, places, rond points et intersections des villes.

2 5 7 3 2
12 AOUT 1999

BE 24958
1 - AVR 2000

DESCRIPTIF DE L'INVENTION

- PRINCIPE DES PORTIQUES DE SIGNALISATIONS :

- SIGNALISATION DES ORGANISMES PUBLIQUES
- SIGNALISATION DES COMMERCES ET ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Artisans, professions libérales, prestations de service tous domaines confondus.

- CARACTÉRISTIQUE :

Les portiques sont constitués de plusieurs lattes comportants des informations de signalisations. Ces lattes sont soutenues par des profilés en aluminium anodisé (Voir modèle figure 2), eux-mêmes reliés par des pièces moulées en aluminium anodisé (Voir modèle figure 1). Les informations contenues sur les lattes sont en adhésif autocollant, peint ou gravées (Voir modèle figure 4).

- FONCTION :

La fonction de ces portiques de jalonnement est bien de signaler la direction à prendre pour ce rendre dans un siège d'entreprise, un commerce, une administration publique ou privée, ou un site touristique. Les portiques de signalisations sont implanté sur les axes , places, rond points et intersections des villes.

- DESCRIPTION :

Portique de signalisation en aluminium selon modèle :

Figure 1 : Pièce moulée aluminium anodisé

Figure 2 : Lattes + profilé en aluminium

Figure 3 : Portique monté

Figure 4 : Modèle de portique de signalisation

REVENDICATION DE L'INVENTION

- Protection du principe des portiques de signalisation :

Un portique contient des lattes horizontales soutenues par deux poteaux verticaux. Un portiques de signalisations contient sur chaque latte des informations sur :

- LA SIGNALISATION DES ORGANISMES PUBLIQUES
- LA SIGNALISATION DES COMMERCES ET ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Artisans, professions libérales, prestations de service tous domaines confondus.

- Protection des caractèristiques des portiques :

Chaque portiques est constitués de plusieurs lattes : 1 à 12 lattes
Chaque latte contient des informations de signalisation.
Ces informations peuvent être coller sur adhésif, peint ou gravé.

- Protection du contenue de l'information sur chaques lattes :

Chaque latte peut contenir : UN LOGO, OU (ET) TEXTES, OU (ET) FLÈCHE, OU (ET) ILLUSTRATION PUBLICITAIRE.

- Types de portiques :

Le descriptif nous presente un design concernant un modèle de portique :
Protection du modèle (Voir modèles figure 1,2,3 et 4).
D'autres modèles pouront être conçu avec le même principe. Avec le temps, on pourra observer un changement de matière ou (et) de desing.

- Étendue de la protection :

Il est indispensable que cette invention ne doit en aucun cas être reproduite directement ou indirectement dans tout le territoire MAROCAIN. Toutes imitations du principe et du models des portiques risquent de nuire à la réussite du projet.

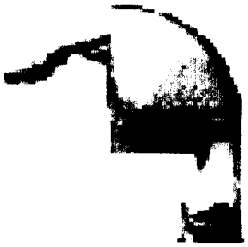

FIGURE 1

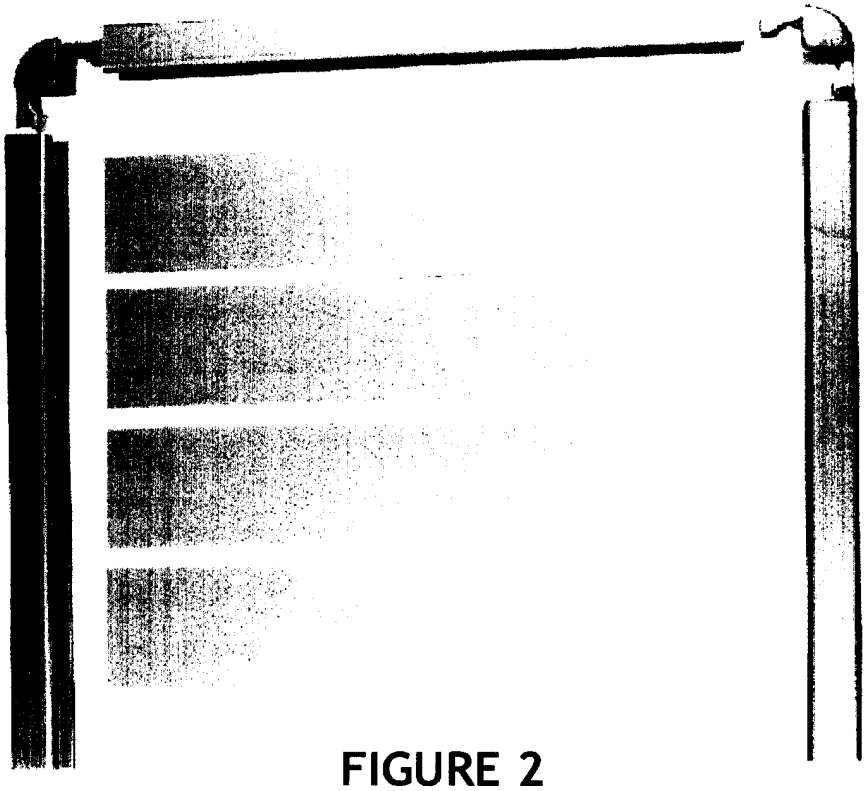

FIGURE 2

FIGURE 3

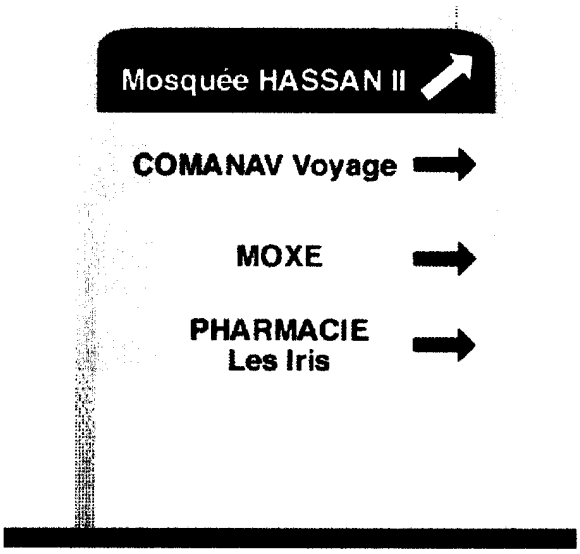

FIGURE 4